

8^{ème} BALADE DES CLOCHERS

REGLEMENT

Article 1 – Organisation

Course sur route organisée par l'Association **Sport et Culture « Vision d'Art »**

Cette épreuve est inscrite au Calendrier de la CDCHS du Gers et du Challenge « Défi Gersois »

Article 2 – Parcours

Le parcours de 12.5 km : une boucle vallonnée traversant les communes de MARSAN, LAHITTE, LEBOULIN.

Aucune difficulté majeure, parcours à la portée de tous.

Le parcours 6.5 km : une petite boucle.

Article 3 – Inscriptions

Sur place : son montant est fixé à 10 € pour le 12.5 km et à 6 € pour le 6.5km

Début des inscriptions : 7h30, à la Mairie de Leboulín.

Présenter une licence d'Athlétisme ou de triathlon, sinon joindre obligatoirement la photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Article 4 – Départ/Arrivée

Départ : 9h30 Salle de la Mairie de Leboulín - **Arrivée** : Salle de la Mairie de Leboulín.

Article 5 – Récompenses

- Une bouteille de vin local sera offerte à tous les coureurs
- La remise des prix récompensera
 - Pour le 12.5 km : les 3 premiers H/F, et le premier H/F de chaque catégorie.
 - Pour le 6 km : les 3 premiers H/F du scratch exclusivement.
- Apéritif campagnard offert à tous après la remise des prix.

Article 6 – Sécurité

Les participants doivent respecter le code de la route. Protection Civile

Signaleurs équipés de téléphones portables. Sécurisation des carrefours par des bénévoles.

Assistance motorisée et à vélos. Ravitaillement en 2 points du circuit. Toilettes sur place.

Article 7 – Responsabilité/Assurance

Les organisateurs ont souscrit une **Responsabilité civile auprès d'AXA assurances.**

« Sport et Culture « Vision d'Art » décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve.

Article 8 – Modification/Annulation

Les Organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course selon les conditions climatiques.

Article 9 – Droits à l'image

Les concurrents acceptent la prise de photos et de vidéos le jour de la course en vue de publication sur le Web.

**Inscription, parcours, règlement
Tous les résultats**



www.sports32.fr